

« Énergies partagées » : qui veut une part de panneau solaire ?

À la fin de l'année 2004, la communauté de communes inaugurerait, sur le bâtiment de « l'Usine » du centre social, une installation de 50 m² de panneaux photovoltaïques. L'électricité ainsi produite grâce aux rayonnements solaires est injectée dans le réseau de distribution et rachetée par EDF. Depuis juin dernier, un projet chemine grâce aux échanges et à la réflexion d'une dizaine de personnes du territoire.

« Dans le contexte actuel et face aux problèmes environnementaux, il est urgent de mettre en œuvre des solutions pour produire de l'énergie propre. On remarque qu'individuellement faire ce choix est encore difficile: investissement important, nombreuses démarches administratives, aspects techniques parfois complexes... d'où l'idée d'un projet collectif ».

L'idée est de produire collectivement de l'électricité à partir d'une source renouvelable en installant 83 m² de panneaux photovoltaïques sur un toit plein sud du centre social (bâtiment public). Pour cela, la création d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) sera le support juridique pour la promotion et le développement de la production d'énergie à partir de sources renouvelables.

Actuellement, douze personnes (élus, responsables d'associations, habitants) travaillent sur le statut de la SCIC qui répond vraiment aux attentes: caractère économique permettant la production d'électricité, caractère d'utilité sociale et environnementale, fonctionnement démocratique, contribution au développement d'une activité sans rechercher le profit à tout prix et avec



Le groupe de travail pour les Énergies partagées.

pour référence, l'économie mixte pour pouvoir accueillir des financements privés et publics.

La SCIC est ouverte à tous et ne devra pas dépasser le nombre de 100 adhérents. Pour le groupe de travail, il s'agit d'un investissement durable. Au niveau des aides financières, la région et l'Europe sont parties prenantes.

Tous les habitants du Chemillois et d'ailleurs peuvent faire partie de la SCIC, devenir associé, en souscrivant à des parts sociales.

« C'est un engagement que l'on peut qualifier d'éco-citoyen, être acteur d'un point de vue écologique, mais également économique et social dans son milieu de vie... Ce projet montre que l'on peut utiliser un bâtiment public que ce soit à l'échelle de la communauté de communes ou du pays ».